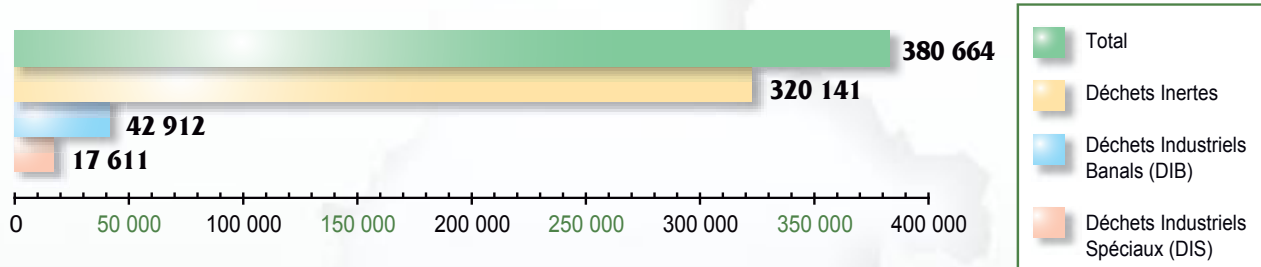


Les chiffres clés du département

Quantité de déchets du BTP à éliminer (en t/an)



Les capacités actuelles de traitement

Inertes : 643 500 t

Les structures existantes ne permettent pas d'assurer l'élimination correcte de l'ensemble des déchets :

- répartition géographique des installations peu équilibrée,
- insuffisance de centres de regroupement et de capacités de traitement,
- nombre très limité de centres de stockage de déchets inertes,
- équipement insuffisant pour les DIB de type bois, polystyrène, isolant plâtre,
- inexistence de centre de stockage pour les déchets industriels spéciaux (DIS), toxiques, dans le département.

Le plan de gestion des déchets du BTP fait des propositions en conséquence.

Les propositions :

● Les déchèteries

Il existe à ce jour 14 déchèteries dont 7 acceptent les déchets des professionnels du BTP. 19 déchèteries sont en projet et devraient être mises en service dans les années à venir.

À terme, la couverture du département en déchèteries devrait apparaître satisfaisante.

Le plan recommande la mise en place d'une convention définissant les conditions d'ouverture des déchèteries aux artisans et entreprises du BTP agissant dans leur voisinage, en fonction de la quantité et du type de déchets.

● Les plates-formes de regroupement pour le BTP

C'est une étape relais permettant le stockage temporaire des déchets et une optimisation des coûts des transports. Les centres de tri associés permettent de diriger les déchets vers les filières d'élimination ou de valorisation.

Le département ne dispose pas actuellement de plate-forme.

Le plan propose la création de 12 plates-formes.

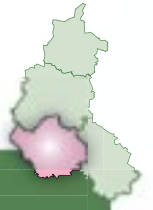
● Les centres de stockage de classe 1, 2 et 3

Le département ne dispose pas de centre de stockage de classe 1 (déchets toxiques ou dangereux), mais il existe 3 stockages de classe 2 (déchets ménagers et déchets industriels banals) ainsi que 2 stockages et 2 projets de classe 3 (déchets inertes).

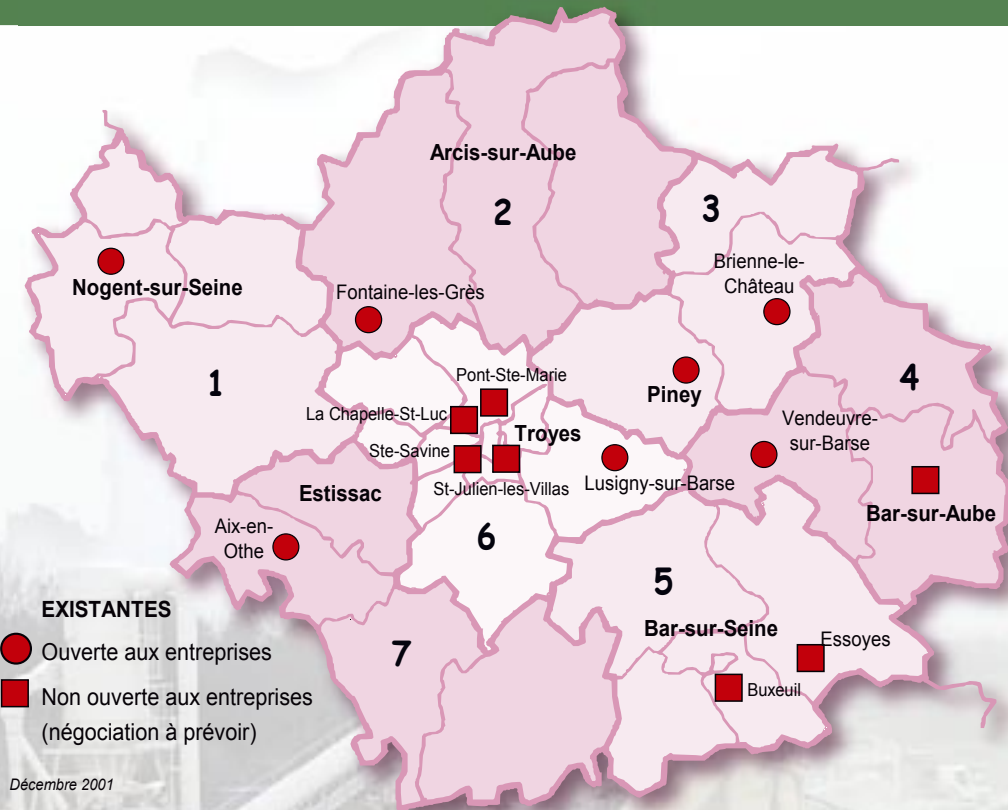
Le plan propose la création de 9 sites de stockage de classe 3.

Les structures nouvelles et les préconisations de valorisation et de recyclage proposées par le plan de gestion des déchets du BTP assurent une pérennité des stockages d'environ 10 ans.

L'existant et les propositions



Les déchèteries



Les centres de stockage et les plates-formes de regroupement

Les propositions de classe 3, de plate-forme principale et de plate-forme secondaire ne sont pas positionnées sur une commune précise, mais à l'intérieur de la zone de pertinence.

